



CONSEIL COMMUNAL
DE NOVILLE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal
de la commune de Noville
Le jeudi 09 décembre 2016 au Cotterd

Présidence : Mme Antoinette Dapples Dünner

Municipalité :		Présents	Excusé
M.	Pierre-Alain	Karlen Syndic	
Mme	Corinne	Ballif Grognez Municipale	
M.	Reynald	Dänzer Municipal	
M.	Pierre-Alain	Favrod Municipal	
M.	Roland	Mooser Municipal	

Ordre du jour :

1	Appel	Page 1	
2	Procès-verbal de la dernière séance	Page 2	
3	Communications du bureau	Page 2	
4	Communications de la Municipalité	Page 2	
5	Préavis No 05-2016, du 14 novembre 2016, relatif à la fixation de plafonds d'endettement et de cautionnements (législature 2016-2021)	Page 4	
	5.1	Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	Page 5
	5.2	Adoption du préavis 05-2016	Page 5
6	Préavis No 06-2016, du 14 novembre 2016, relatif au budget de l'exercice 2017	Page 5	
	6.1	Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	Page 6
	6.2	Adoption du préavis 06-2016	Page 6
	6.3	De prendre acte du budget d'investissement 2017 tel que présenté, pour un montant total de FR. 1'350'000.-	Page 7
7	Divers	Page 7	

Il est 20 h 00, Mme la Présidente salue les conseillères et conseillers présents à la dernière séance du Conseil communal de Noville de l'année 2016. Sans préambule, elle cède la parole à la secrétaire, Mme Esther Bernard, qui procède à l'appel.

1. Appel

Présents : : 30
Excusés : : 05
Absent : : ----

Le quorum est atteint. Mme la Présidente implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée et ouvre la séance. Elle rappelle que les interventions des conseillères et conseillers se font debout, conformément à l'article 70 du règlement du Conseil communal et remercie chaque intervenant de bien vouloir mentionner ses nom et prénom.

Mmes Laurence Stettler et Sandra Favrod fonctionneront comme scrutatrices.

Il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour. La séance se déroulera donc conformément au document établi.

2. Procès-verbal de la dernière séance

Modification en page 2 : Mmes Lysiane Favrod (*au lieu de Laurence Stettler*) et Sandra Favrod fonctionneront comme scrutatrices.

Il n'y a pas d'autre remarque, le PV est adopté tel que modifié.

3. Communications du Bureau

Mme la Présidente a pris part, le 15 novembre dernier, à une séance organisée par Mme la préfète, Patricia-Dominique Lachat, réunissant les Présidents des conseils communaux de toutes les communes du district. Cette intéressante séance a permis de découvrir et partager les réalités diverses et multiples de chaque commune. Au cours de cette réunion, diverses informations et recommandations sur le déroulement des séances, ainsi que sur la transmission des informations s'y rapportant ont été données.

A ce sujet, Mme la Présidente relève que la pratique en vigueur dans notre commune est totalement conforme au processus. Il en est de même en ce qui concerne la communication des résultats des votations/élections.

De plus, la tenue des livres et l'archivage des documents sont également réalisés selon la règle, comme cela a d'ailleurs été constaté par Mme la Préfète lors de sa visite de contrôle annuelle.

Sur conseil de Mme la Préfète et afin que la communication soit la meilleure possible, les rapports des commissions sont, dès à présent, adressés à chaque membre du Conseil par courriel, quelques jours avant la séance. Bien que cette pratique ne soit pas inscrite dans le règlement du Conseil, elle fait cependant partie du droit à l'information, conformément aux articles 8 et 9 de la loi sur l'information adoptée par le Grand Conseil vaudois le 24 septembre 2002. Cette façon de faire est d'ailleurs pratiquée dans la majeure partie des communes.

Mme la Présidente a pris part à la présentation du rapport du service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) du Haut Lac. Elle a été impressionnée par le travail apporté lors des nombreuses interventions et tient à rendre hommage à toutes les personnes qui s'engage 24h/24h et 7 jours sur 7 dans ce domaine. Elle demande à l'assemblée d'applaudir.

4. Communications de la Municipalité

M. Pierre-Alain Favrod :

➤ Diverses mesures ont été prises afin de régler les problèmes de fuites d'eau : trois bornes hydrantes ont été révisées dans le secteur des Grangettes et des travaux de réfection ont été entrepris à la place de la Cure. Le remplacement des anciens compteurs d'eau arrive à son terme.

Mme Corinne Ballif Grognez

➤ Les frais pour l'accueil de jour des enfants du Chablais (AJE), chapeauté par l'Association Régionale d'Action Sociale pour le District d'Aigle et le Pays-d'Enhaut (ARASAPE) subissent une forte augmentation. La somme portée au budget 2016 était de fr. 147'000, elle se monte à fr. 172'000.- pour 2017, ce qui représente environ fr. 167.- par habitant. Afin de protester contre cette hausse et afin d'étudier des solutions pour palier à cette augmentation, plusieurs communes du cercle dont Noville, ont refusé le budget 2017.

Questions de Mme Annelise Trollux : Quel est le nombre d'enfants des communes de Noville, Chessel, Rennaz et Roche inscrits auprès de cette association ?

Réponse de Mme Corinne Ballif Grognez : Beaucoup d'enfants sont inscrit auprès de l'AJE, les enfants de la commune de Villeneuve sont également concernés. Si cela arrange les parents et s'il y a une place disponible, un enfant de la commune de Noville peut par exemple être admis à Aigle. Les communes membres sont toutes solidaires, les prix pratiqués sont identiques partout.

Question de M. Daniel Bernard : Comment cette augmentation est-elle justifiée ?

Réponse de Mme Corinne Ballif-Grognuz : Elle provient du fait qu'il y a de plus en plus d'enfants qui bénéficient de ces prestations. Le paiement se fait au prorata de l'utilisation du réseau. Un minimum de fr. 10.- par habitant pour chaque commune est fixé. Ensuite c'est à la « consommation ». De plus, la commune de Noville ne possédant aucune garderie, elle paie le prix « fort ».

Question de M. Manuel Hayoz : Quel est le nombre d'enfants provenant de la commune de Noville ?

Mme Corinne Ballif Grognuz est dans l'impossibilité de communiquer des chiffres exacts ce soir. Une réponse pourrait être donnée lors d'une prochaine séance. Toutefois, ce nombre est en constante augmentation.

Question de Mme Gaëlle Trollux : La création d'une structure d'accueil est-elle envisagée dans la commune de Noville, ou dans celles de Rennaz ou Chessel par exemple ?

Réponse de Mme Corinne Ballif-Grognuz : Dans le but de trouver des solutions, une séance entre les communes ayant refusé le budget et un responsable de l'association est prévue. La sortie du réseau actuel et la création d'un réseau entre les communes concernées pourraient être envisagées. Créer une structure d'accueil dans notre commune seule n'est pas envisageable, car cela coûterait trop cher.

M. le Syndic Pierre-Alain Karlen apporte le complément d'information suivant : L'augmentation pour certaines des communes ayant refusé le budget, dont Noville fait partie est de 680 %, ceci pour une période de 5 ans. Pour Noville elle se monte à 400 % env. Cette charge n'est pas supportable. Une étude dans le cadre des communes du cercle est totalement nécessaire et justifiée.

Question de Mme Laurence Stettler : Qu'en est-il de l'avancement du projet se rapportant aux structures d'accueil, présenté il y quelques temps par Mme et M. Gabrielle et Laurent Brönnimann ?

Réponse de M. Pierre-Alain Karlen : Ce sujet sera abordé dans les « Divers », chiffre 7 de l'ordre du jour.

Question de M. Gérard-Etienne Pernet : Quelles sont les prestations fournies par cette organisation ?

Réponse de Mme Corinne Baillif Grognuz : Il s'agit des accueils :

- de jour assuré par des « mamans de jour »
- préscolaire accueillant les enfants dès leur naissance, jusqu'à ce qu'ils entrent à l'école (nurseries, crèches et garderies)
- parascolaire concernant des enfants dès leur entrée à l'école enfantine jusqu'à l'âge de 12 ans
- d'urgence, qui permet d'offrir une solution aux parents momentanément empêchés de s'occuper de leurs enfants (par exemple en cas de maladie, accident, etc.)

Il n'y a plus d'intervention.

➤ **M. Roland Mooser :** Suite à une demande émanant des habitants, la commune a procédé à l'installation de deux candélabres au Chemin des Vignes à Crebelley.

➤ **M. Pierre-Alain Karlen** : est chargé de transmettre au Conseil communal l'information officielle retranscrite ci-dessous, de même que toutes les communes membres, ceci en raison de la transmission des données communales notamment :

« Cartoriviera est un géoportail régional dont 14 communes et deux associations intercommunales sont membres. Ce portail est en ligne depuis avril 2011 et dispose d'une version « desktop » (adaptée aux ordinateurs de bureau) et d'une version « mobile » «simplifiée et adaptée aux smartphones et tablettes).

La Municipalité vous informe qu'à l'instar de toutes les communes membres, elle a signé une convention relative à la gestion du géoportail régional Cartoriviera. Elaborée en collaboration avec le comité de pilotage technique chargé de la gestion de Cartoriviera, elle a été rédigée en la forme d'un contrat de prestations entre la Municipalité de Vevey, d'une part et les autres partenaires publics de Cartoriviera d'autre part.

Ce contrat prévoit de pérenniser le fonctionnement actuel du géoportail, en garantissant à l'ensemble des partenaires le maintien des prestations actuellement effectuées par le SIT de Vevey. Dit contrat reprend pour l'essentiel les tâches définies par la convention en vigueur, en adaptant le cadre juridique aux modalités de fonctionnement actuel. La Municipalité de Vevey garantit ainsi aux partenaires l'exécution des prestations liées à Cartoriviera en échange d'une participation aux coûts de fonctionnement annuel du système, selon la nouvelle clé de répartition validée en 2015. Cette convention est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016.

Si certaines données sont uniquement réservées aux professionnels bénéficiant d'une identification, la majorité des informations est en accès libre. (sic) »

M. Ferdinand Barmettler souhaite que l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées et la distribution d'eau du Haut Lac (EPUDHEL) soit directement associée à Cartoriviera, afin de pouvoir accéder directement à toutes les informations, ceci afin de pouvoir donner suite aux demandes de renseignements qui lui parviennent.

M. le Syndic Pierre-Alain Karlen prend note et fera le nécessaire auprès du SIT de Vevey afin d'étudier la possibilité d'une association.

Mme la Présidente remercie les membres de la Municipalité pour toutes ces communications. Il n'y a plus d'intervention.

5. Préavis No 05-2016, du 14 novembre 2016, relatif à la fixation de plafonds d'endettement et de cautionnements (législature 2016-2021)

Mme la Présidente donne la parole à M. le Syndic Pierre-Alain Karlen pour la présentation du préavis :

En préambule, M. le Syndic donne quelques indications historiques sur le processus des demandes d'emprunt et de cautionnement depuis 1956.

Détermination du plafond d'emprunts 2016-2021 :

Le montant des emprunts au 31 décembre 2015, s'élève à Fr. 6'247'250.00.

Afin de déterminer le montant des emprunts le plus élevé de la législature 2016-2021, la Municipalité s'est appuyée sur une planification financière, dont les deux principaux composants sont : le plan d'investissements 2016-2021 préparé par la Municipalité et la réunion d'un ensemble d'hypothèses relatives à l'évolution du compte de fonctionnement, permettant d'établir la marche d'autofinancement prévisionnelle pour chaque année de la législature à venir. L'écart entre le montant des investissements prévus et la marge d'autofinancement indique la variation de l'endettement.

La mise en relation des deux paramètres cités ci-dessus (dépenses d'investissements nettes – marges d'autofinancement), ajoutés à l'endettement actuel, détermine un endettement maximum en cours de législature de l'ordre de fr. 12'500'000.00.

Le plafond d'endettement d'une commune ne devrait pas dépasser les 250 % de quotité brute, recettes courantes multipliées par 2.5. Il doit inclure notamment l'évolution des recettes courantes de la commune pour la période 2016-2021.

L'utilisation de ce plafond et la mise à jour du solde disponible se fera au cours de la législature pour chaque demande de crédit nécessitant le recours à l'emprunt bancaire.

Fixation du plafond de cautionnements et autres formes de garanties :

Après étude, la limite recommandée par l'Autorité cantonale de surveillance qui est de 125 % de quotité brute (recettes courantes multipliées par 1,25, pour chaque année de la période considérée) ne devrait en principe pas être dépassée. En se basant sur les comptes 2015, la limite du plafond de cautionnements et autres formes de garanties est de Fr. 7'500'000.-, en intégrant les adaptations liées aux augmentations des recettes jusqu'en 2021.

La Municipalité n'envisage pas d'accorder de nouveaux cautionnements pour l'instant. Toutefois, les communes sont susceptibles d'être sollicitées notamment dans le cadre d'emprunts à cautionner pour des associations intercommunales (de type scolaire par exemple). Afin d'anticiper une éventuelle démarche de ce type, la Municipalité souhaite établir le plafond de cautionnements pour la commune et associations de commune à fr. 7'500'000.-.

Les cautionnements éventuellement accordés seront soumis à l'approbation du législatif communal sous forme de préavis, la limite disponible sera ici aussi tenue à jour.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic, et ouvre la discussion. Il n'y a pas d'intervention.

5.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion

Mme la Présidente donne la parole à M. Christophe Carrel, président de la commission, qui lit le rapport.

5.2 Adoption du Préavis No 05-2016

Mme la Présidente remercie M. Carrel, puis donne lecture des conclusions du préavis et procède au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité. Il n'y a pas d'avis contraire et aucune abstention.

6. Préavis No 06-2016, du 14 novembre 2016, relatif au budget de l'exercice 2017

Mme la Présidente donne la parole à M. le Syndic pour la présentation du préavis :

Tout d'abord M. Karlen rappelle que le plan comptable avait été élaboré en 2013 par la Boursière Mme Blanchard qui a réorganisé tout notre service des finances sur les conseils de M. Pierre Busset, expert-comptable et responsable des boursiers communaux. Engagé en mars 2014, notre nouveau Boursier, M. Pierre-André Capt a poursuivi le travail en appliquant la nouvelle méthodologie précédemment élaborée. D'infimes modifications ou nouvelles adaptations ont été apportées pour une meilleure lisibilité. Les comparaisons avec le budget précédent, respectivement les comptes, sont maintenant efficientes.

Le projet de budget se présente de la façon suivante : les revenus se montent à fr. 5'104'261.00, les charges à fr. 5'170'383.00 et l'excédent de charge à fr. 66'322.00. Les charges comprennent les amortissements obligatoires du patrimoine administratif s'élevant à fr. 501'350.00.

La commune ne maîtrise qu'une petite partie des fr. 5'170'584.00 de charges budgétées, la plus grande partie de cette somme étant imposée par le canton. En effet, le total de la facture sociale se monte à fr. 682'000.00, celui de la péréquation directe à fr. 184'000.00. La facture sur la réforme policière est de fr. 112'398.-.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic. Le budget est passé en revue chapitre par chapitre.

Mme Sonia Dufaux souhaite quelques éclaircissements sur le libellé des titres des points 11.316.30 « leasing copieur » et 56.352.20 « part. versée pour soins dentaires » M. le Syndic, respectivement M. Reynald Dänzer apportent les réponses.

Il n'y a pas d'autre intervention.

6.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion

Mme la Présidente donne la parole à M. Christophe Carrel, président de la commission qui lit le rapport.

La commission suggère à la Municipalité de reporter l'étude et le devis du bâtiment aux Râpes des Tannes (point 35 des dossiers à étudier ou à préparer) afin de prioriser les travaux d'entretien et les mesures d'économie d'énergie sur les bâtiments en exploitation. La commission constate que les dépenses envisagées pour la salle du Cotterd ne sont contrebalancées par aucune recette prévue.

M. la Présidente remercie M. Carrel et ouvre la discussion. Il n'y a pas d'intervention.

6.2 Adoption du Préavis No 06-2016, du 14 novembre 2016

Mme la Présidente remercie M. Carrel et ouvre la discussion, il n'y a pas d'intervention.

Mme Antoinette Dapples Dünner donne lecture des conclusions du préavis.

Question de M. Claude-Alain Stettler : Au vu des remarques émises par la commission des Finances et Gestion, il serait souhaitable que l'assemblée accepte le rapport de la COFIGE.

M. le Syndic Pierre-Alain Karlen rappelle que l'assemblée doit effectivement accepter le rapport de la commission des Finances et de Gestion, puis il apporte les réponses suivantes aux questions soumise :

- Réfection des routes communales : des travaux vont être entrepris, la réfection des divers tronçons prévus fera l'objet d'un préavis.
- Travaux de protection sur les vitraux de l'église : Ces travaux visant à éviter de nouvelles dégradations, sont pratiquement terminés.
- Travaux au bâtiment situé aux Râpes des Tannes : Cet ancien dépôt de munition est occupé par la société de tir au Laser. Des travaux ont été dernièrement entrepris afin de raccorder ce bâtiment au réseau d'eau et à l'électricité en collaboration avec M. Claude-Alain Stettler qui a également équipé le bâtiment voisin qu'il possède. La voirie a également pris part aux travaux. La Municipalité a pris acte que la COFIGE souhaite que la commune effectue des études sur le patrimoine existant, notamment sur l'entretien du bâtiment scolaire afin de réaliser des économies d'énergie.
- Comptabilité pour la salle du Cotterd : Les comptes seront adaptés.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic, il n'y a pas d'intervention. Le rapport de la commission des Finances et de Gestion est accepté par l'assemblée à l'unanimité, il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention.

A la demande de M. Ferdinand Barmettler, le préavis no 06-2016 est modifié de la façon suivante :

« Vu le préavis no 06-2016, du 14 novembre 2016 relatif au budget de fonctionnement 2017 »,

Au lieu de « vu le préavis no 06-2016 du 14 novembre 2016 relatif aux budgets de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2017 ».

En effet, l'assemblée est appelée à se prononcer sur le budget de l'exercice 2017. Les travaux à effectuer durant la législature 2016-2021, les travaux à effectuer durant l'année 2017 et les dossiers à étudier ou à préparer, répertoriés sur le document « budget d'investissement & de cautionnement » devront être soumis à la présentation de préavis

Mme la Présidente donne lecture des conclusions et procède au vote. Le Préavis est accepté à l'unanimité tel que modifié, Il n'y a pas d'avis contraire, une abstention.

6.3 De prendre acte du budget d'investissement 2017 tel que présenté, pour un montant total de Fr. 1'350'000.-

Il n'y a pas d'intervention, Mme la Présidente passe au vote, le Conseil a pris acte du budget d'investissement 2017 tel que présenté, pour un montant total de Fr. 1'350'000.- à l'unanimité, il n'y a pas d'avis contraire aucune abstention.

7 Divers

- *Nomination d'une commission pour l'étude du « règlement du personnel »*

Mme Sandie Nicaty, MM. Thomas Meyer, Manuel Hayoz sont élus.

- *Nomination d'une commission pour l'étude d'un règlement sur la distribution des eaux usées.*

MM. Christophe Carrel, Gérard-Etienne Pernet et Guillaume Trollux sont élus.

- *Agenda des séances du Conseil communal 2017 :*

Jeudi 23 mars – jeudi 15 juin – jeudi 5 octobre – vendredi 08 décembre.

Question de Mme Sandra Favrod : Quelle est la suite apportée aux études de forage exploratoire qui ont été entreprises sur la commune ? Des travaux vont-ils être entrepris ?

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain Karlen : Une demande de la part de la société Petrosvibri, rattachée au groupe Holdigaz, pour refaire une nouvelle série d'investigations sur un tronçon est en cours auprès des services cantonaux. Une exploitation n'est pas prévue pour l'instant. La seule autorisation délivrée par la commune concernait une demande d'autorisation pour un forage exploratoire profond.

Mme Annelise Trollux souhaite, ceci afin de soigner l'image de notre village, qu'un soin particulier soit apporté à la décoration florale à la belle saison, ainsi qu'aux décorations de fin d'année.

M. Barmettler relève que cela vaut aussi pour le hameau de Crebelley.

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain Karlen : Des remarques sont effectivement parvenues à la Municipalité, au sujet des sapins de Noël mis en place aux entrées du village notamment. La Municipalité transmettra ces vœux aux services de la voirie.

Mme Laurence Stettler : Quel est l'état d'avancement du projet d'espace intergénérationnel présenté par M. et Mme Laurent et Gabrielle Brönnimann ?

Réponse de M. le Syndic Karlen : Ce projet, pour lequel la commune est partie prenante, est en bonne voie. Le plan partiel d'affectation en Brassey a passé le « cap » du 2^{ème} examen préalable auprès des services cantonaux.

Il n'y a plus d'intervention.

Comme le veut la tradition et avant de clore l'assemblée, Mme la Présidente tient à apporter ses remerciements aux membres de la Municipalité, au personnel communal, aux membres du Conseil communal ainsi qu'au bureau pour tout le travail apporté au service de la commune tout au long de l'année.

Mme la Présidente clôt l'assemblée à 21 h 50.

Noville, le 09 février 2017.

La Présidente



Antoinette Dapples Dünner



La Secrétaire



Esther Bernard